AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 15-6-70 072476

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION DE RENNES (Tél. 36-01-74)

(CALVADOS, COTES-DU-NORD, FINISTÈRE, ILLE-ET-VILAINE, MANCHE, MORBIHAN, ORNE)

Sous-Régisseur de Recettes de la D.D.A. — Protection des Végétaux. Route de Fougères, RENNES

C. C. P. RENNES 9404-94

ABONNEMENT ANNUEL 25 F

ANNEXE AU BULLETIN N° 117 — 10 Juin 1970

LE DESHERBAGE DU MAIS ET LA SECHERESSE
POSSIBILITES DE LUTTE

La période sèche qui a suivi la mise en place des semis de maïs et les traitements avec des herbicides sélectifs tels que l'Atrazine, la Simazine, l'Alachlore et la Cyanazine a considérablement réduit l'action de ces matières actives. En effet ces produits, pour être pleinement efficaces, doivent - sous l'action des pluies - diffuser dans la couche superficielle du sol.

En conséquence, si l'on veut maintenir la culture propre, il y a lieu de réaliser de nouvelles applications dans les conditions suivantes :

- Sur des terres légères ou humifères ayant déjà reçu 1 à 2 kg maximum de matière active de Simazine ou d'Atrazine, ou la dose normale d'Alachlore (2 kg 400 m.a./ha) ou de Cyanazine (2 kg m.a./ha) il est possible de refaire une pulvérisation d'Atrazine à 1 kg m.a./ha (on peut aller jusqu'à 1 kg 5 m.a./ha en cas de très forte infestation).

- Sur des terres lourdes ayant déjà été traitées à l'Alachlore ou à la Cyanazine il est également possible de réaliser une pulvérisation d'Atrazine à 1 kg de m.a./ha maximum.

- Dans tous les autres cas (sols argileux ou limoneux ayant reçu une application d'Atrazine ou de Simazine ou du mélange des deux) il n'est plus possible d'intervenir avec l'Atrazine car la rémanence des produits serait alors supérieure à la durée de la culture du maïs, ce qui entraînerait des dégâts sur les cultures suivantes.

Dans cette hypothèse deux solutions sont à envisager :

- traitement en plein avec le 2-4 D sel d'Amine -

Etant donné que, d'une part, les maïs cultivés en Bretagne sont sensibles à ce produit et que, d'autre part, la sècheresse ../..

P/321

Imprimerie de la Station de Rennes - Directeur-Gérant : L. BOUYX

fatigue les plantes et les rend plus vulnérables, ce produit ne sera utilisé qu'à faible dose (0,5 kg m.a./ha) et dans des cas précis et limités (absence de parasites, terres restant assez fraîches naturellement).

- traitement dirigé avec l'un des produits suivants : (voir doses dans le bulletin n° 116) -

Paraquat, Linuron, Ametryne, Fenoprop, 2-4 D et 2-4-5 T, Aminotriazole + Thiocyanate d'Ammonium. La matière active sera évidemment choisie en fonction des adventices à détruire. (L'utilisation d'écrans pour protéger la culture est indispensable).

Note importante : Les doses recommandées sont à respecter impérativement sous peine d'accidents graves pour la culture de maïs ou les cultures suivantes.

A. CRESPY,

Ingénieur d'Agronomie.